

2019

“ Je voudrais
devenir
agriculteur
dans les
Landes ”



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

Être bien accompagné,
ça aide à se lancer.

sommaire

La Chambre d'agriculture, mon partenaire au quotidien	3
Par où commencer ?	4
Vos interlocuteurs privilégiés	5
Schéma du parcours à l'installation	6
Pour vous accompagner, Pack Sérénité	8
La Chambre d'agriculture	10
Pourquoi nous faire confiance	11
Témoignage	12
Coordonnées siège et antennes	12

La Chambre d'agriculture, mon partenaire au quotidien

Vous les futurs professionnels agricoles, quelque soit votre projet d'installation dans le département des Landes, vous avez une alliée de taille à vos côtés : la Chambre d'agriculture !

Une fois le cap de l'installation franchi, elle restera votre partenaire au quotidien. Elle vous représente auprès de l'État, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. Elle vous conseille et vous accompagne tout au long de votre vie professionnelle.

Ses différentes missions, que ce soit pour l'installation, la transmission, le développement des exploitations agricoles vous concernent directement. C'est ici que la notion de partenariat basé sur l'échange, le partage des compétences, l'accompagnement et la mise en œuvre de moyens pour la réussite de votre projet prend tout son sens.



Des élus à votre écoute

Par leur connaissance du territoire et des enjeux agricoles, les 36 élus qui représentent et dirigent la Chambre d'agriculture des Landes, assurent une fonction de représentation des intérêts de l'agriculture et de la ruralité auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels et économiques.

Ces hommes et ces femmes, élus au suffrage universel, sont des professionnels agricoles impliqués, engagés et concernés par les enjeux agricoles de demain. Ils sont comme vous les porteurs et les acteurs des projets des territoires !

Renouvellement des générations

Le COTI (Comité d'Orientation Transmission Installation) participe à la définition des orientations de la Chambre d'agriculture sur le renouvellement des générations en agriculture.

Il réunit des élus désignés par l'assemblée plénière, des représentants des organismes professionnels agricoles départementaux, des représentants des collectivités territoriales et de l'administration, mais aussi des personnes qualifiées dans le domaine concerné.

C'est un lieu d'échanges, d'expressions et de propositions qui a notamment pour objectifs d'informer sur les dispositifs liés au renouvellement des générations, d'anticiper les évolutions, de trouver des synergies entre organismes...

Par où commencer ?

Le **Point Accueil Installation Transmission**,
la porte d'entrée unique pour tous les porteurs de projet



La Chambre d'agriculture a été labellisée Point Accueil Installation Transmission (PAIT) et Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP).

A ce titre, elle a pour mission :

- d'accueillir tous les porteurs de projet à l'installation et à la transmission
- de les écouter afin de déterminer leurs besoins
- de les accompagner dans la définition de leur pré-projet
- de les informer de façon individuelle et collective
- de les orienter, pour les jeunes sur les parcours d'installation et, pour les cédants, sur les différents outils liés à la transmission.

Chaque candidat à l'installation peut bénéficier d'un entretien individuel gratuit et participer à des réunions d'information.

Le Point Accueil Installation Transmission se positionne comme le point d'entrée unique dans le parcours d'installation.

Il oriente également les porteurs de projet sur les aides proposées et les possibilités d'accompagnement par les structures agréées. Le PAIT donne accès au plan de professionnalisation personnalisé (PPP), réalisé par les conseillers «compétences» au dispositif de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou au prêt d'honneur Aquitaine Initiative.

Point Accueil Installation Transmission

Maison de l'agriculture

40005 MONT DE MARSAN cedex

05 58 85 44 00 paait@landes.chambagri.fr



Fanny ANDRE



Isabelle LAFFARGUE

Les conseillers compétences de la Chambre d'agriculture



Jean-François GOURDON

06 84 50 57 18



Fanny ANDRE

06 79 80 48 86



Emmanuel PLANTIER

agriculture biologique

06 85 09 73 72

Vos interlocuteurs privilégiés

Les conseillers d'entreprise spécialisés « installation » de la Chambre d'agriculture interviennent sur l'ensemble du territoire pour vous aider dans votre parcours à l'installation. Vous pouvez compter sur leur expertise, leur écoute et leur réactivité pour vous apporter des solutions adaptées à vos besoins et vous aider à concrétiser votre projet.

Ils peuvent, selon les projets, s'entourer de compétences spécifiques, présentes à la Chambre d'agriculture, en agriculture biologique, élevage, circuits courts, viticulture...

Les conseillers d'ENTREPRISE pour vous accompagner dans votre projet d'installation



antenne MONT-DE-MARSAN

Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX



Fabienne FABRE
tél : 05 58 85 44 96
port : 06 84 80 58 78
fabienne.fabre@landes.chambagri.fr



Vincent MANCINI
tél : 05 58 85 44 47
port : 06 84 50 57 13
vincent.mancini@landes.chambagri.fr

antenne DAX-YZOSSE

Maison du Paysan - 1030 route de Montfort
40180 YZOSSE



Patricia PRAT
tél : 05 58 90 72 14
port : 06 70 73 91 91
patricia.prat@landes.chambagri.fr

antenne HAGETMAU

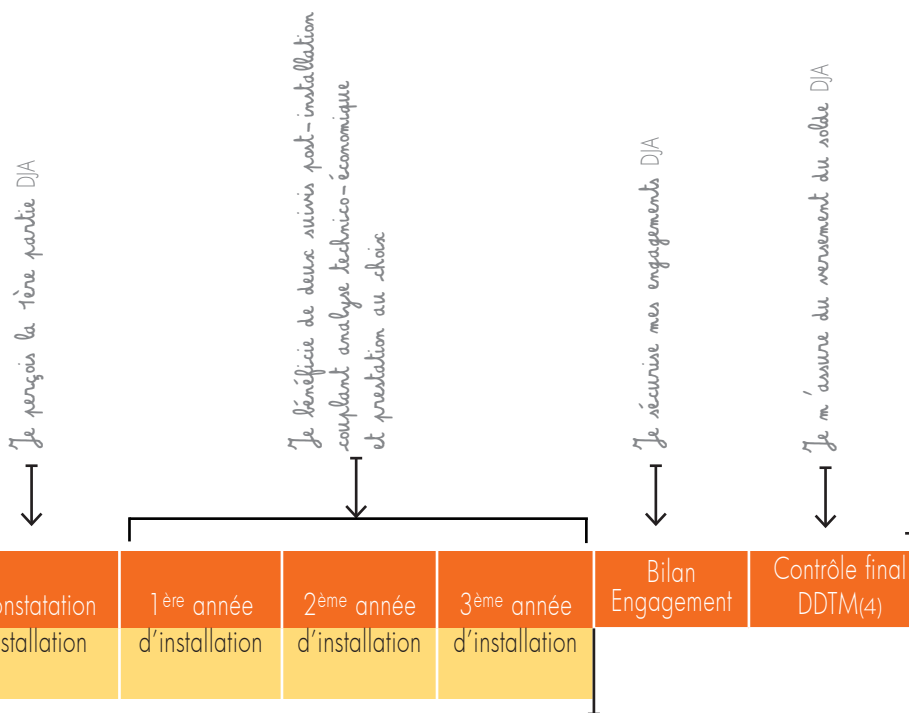
Pôle Activités St Giron - 55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU



Quitterie SPOERRY
tél : 05 58 79 88 11
port : 06 84 50 57 14
quitterie.spoerry@landes.chambagri.fr



Suivi post installation



(4) : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La prestation clef en main, du diagnostic au suivi des engagements

Vous avez un projet et vous souhaitez vous installer en agriculture avec les aides DJA ou prêt d'honneur : passez de l'idée à l'installation jusqu'au suivi technico-économique et réglementaire.

Le parcours à l'installation nécessite un véritable accompagnement car il comprend plusieurs étapes qu'il faut franchir méthodiquement. Votre conseiller référent vous soutient dans toutes les démarches du parcours.

Une offre et un accompagnement sur mesure

Le **pack sérénité** vous permet d'accéder au panel le plus complet des prestations recommandées pour sécuriser votre installation.

Ce pack vous permet de vous appuyer sur un conseiller compétent disposant d'un réseau de personnes qualifiées.

Il comprend :

- Un **diagnostic** préalable à l'installation

A ce stade de la réflexion, ce diagnostic permet de préciser votre projet et de valider sa cohérence : réalisation d'un état des lieux de la ferme, des productions, de la situation de départ en précisant les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces du projet et les conditions de réussite.

- Une **étude économique** - plan d'entreprise

Établir une étude économique est une étape indispensable dans votre projet d'installation. Cette étude qui constitue un support d'appréciation pour l'attribution des aides ou des prêts auprès des financeurs, vous permet de disposer d'une projection économique fiable et claire de votre entreprise sur les 4 premières années (réalisation des objectifs de marge par production, calcul des différents ratios économiques, formalisation des besoins et des conditions de financement...).





• Des modules complémentaires pour sécuriser votre installation

Une **approche sociétaire** : l'étude économique en accord avec le projet d'installation sociétaire réfléchi avec votre juriste.

Un **appui aux formalités** : coordination des intervenants, mise en forme du plan d'entreprise, collecte des pièces administratives.

Un **plan de financement** : optimisation des financements et lien avec la banque.

• Deux suivis post installation

Ces suivis après l'installation vous permettront de faire des points d'étape afin de piloter au mieux votre projet.

Ils vous adieront à atteindre vos objectifs technico-économiques :

- . par une veille annuelle de la situation technico-économique des ateliers de production ;

- . par une évaluation de la situation économique de l'exploitation

(avec comparaison des objectifs fixés par le plan d'entreprise) ;

- . par la réalisation de prestations personnalisées (par exemple : PAC, plan de fumure, coût de production, stratégie de commercialisation en circuit court...).

Ils permettront également de détecter la nécessité d'un avenant au plan d'entreprise et de le formaliser.

Notre restitution

- . Un diagnostic écrit avec les préconisations du conseiller

- . Un rétroplanning précisant les démarches à effectuer pour aboutir à la date effective d'installation.

- . La remise d'une étude économique sur 4 ans.

- . Un à deux suivis technico-économiques.

Nos avantages

- . Une étude économique commentée sur les volets techniques et économiques.

- . Une approche du revenu adaptée à chaque situation.

- . Un engagement dans le suivi post installation.

- . Une veille réglementaire constante.

- . Un réseau de fermes de référence.

- . Une facturation échelonnée.



5 bonnes raisons pour nous solliciter



- 1 - vous recherchez un conseil indépendant et objectif
- 2 - nos conseillers d'entreprise connaissent parfaitement votre territoire, votre production
- 3 - nos conseillers spécialisés vous apportent de la valeur ajoutée dans de nombreux domaines (productions animales, végétales, environnement, énergie, tourisme vert, agriculture biologique, gestion de l'eau...)
- 4 - nous vous faisons bénéficier de nos derniers résultats d'essais et de nos références qui fondent notre conseil
- 5 - nous avons la solution la plus adaptée à vos besoins : conseil individuel, formations collectives, conseil clés en mains, sur votre exploitation ou dans nos antennes...

Une question ?
Un projet ?

Contactez-nous au 05 58 85 45 45

mes parcelles
De la sécurité
à la performance

Le service internet national

pour prévoir, enregistrer, valoriser
vos pratiques et faciliter
le pilotage de vos cultures.

Retrouvez toute l'actualité
agricole, nos publications,
nos dossiers techniques
sur notre site Internet
landes.chambre-agriculture.fr





Pourquoi nous faire confiance

Avec la Chambre d'agriculture mettez toutes les chances de votre côté !

Une vision objective

Nos conseillers apportent un regard extérieur ainsi qu'un conseil en toute objectivité et indépendance.

Notre valeur ajoutée

Nos conseillers sont spécialisés en conseil d'entreprise et ont été formés sur les aspects réglementaires et économiques sur l'installation. Pour vous accompagner, nous nous appuyons sur des référentiels technico-économiques par production. Nous travaillons notamment en réseau avec des organismes officiels locaux et nationaux.

La proximité

Le premier rendez-vous du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) peut se réaliser au siège ou dans l'une de nos antennes (mardi et jeudi). Après ce premier rendez-vous, le conseiller d'entreprise de l'antenne la plus proche de chez vous vous accompagne dans la mise en oeuvre de votre projet.

Vous satisfaire, notre priorité

Votre Chambre d'agriculture œuvre en permanence au service de vos projets, et de la performance durable de l'agriculture et des territoires.

Nous avons mis en oeuvre un système de management de la qualité s'appuyant sur la norme ISO 9001 certifié par l'AFNOR depuis juillet 2014.

Au travers de cette démarche, véritable outil de management et de dynamisation collective, nous souhaitons améliorer en permanence la qualité de nos prestations et de nos services, en renforçant notre professionnalisme sur plusieurs plans : l'écoute attentive de vos besoins, la construction, la qualité et la formalisation de nos prestations.

L'organisation de notre structure, le travail de nos équipes sont entièrement pensés, améliorés en permanence afin d'apporter toujours plus de satisfaction à nos clients et partenaires du monde agricole.



Vous satisfaire, notre priorité !

- > **l'écoute**
proche pour mieux vous comprendre
- > **la réactivité**
pour que vous gardiez une longueur d'avance
- > **l'efficacité**
des prestations pertinentes au bon moment
- > **l'expertise**
une large palette de compétences
- > **la clarté des informations**
pour une relation en toute confiance
- > **l'éthique**
des valeurs pour le respect de vos intérêts

TÉMOIGNAGE

Vincent Saffores

installé à Cachen.



Vincent s'est installé hors cadre familial sur une exploitation de volailles, céréales et asperges suite à un stage de parrainage. Il s'est inscrit au répertoire départ-installation trois ans avant la fin de ses études d'ingénieur en agriculture.

« Je recherchais une exploitation pour m'installer et je ne voulais pas passer à côté d'une bonne opportunité. On ne s'y prend jamais assez tôt pour préparer son installation. C'est ainsi que la Chambre d'agriculture m'a transmis plusieurs offres et m'a mis en relation avec un couple d'agriculteurs qui allait prendre la retraite et qui correspondait à mon critère de choix à savoir : acheter peu de foncier. La Chambre d'agriculture m'a proposé d'y réaliser un stage de parrainage de 9 mois. C'est idéal pour se familiariser avec son futur outil de travail et cela laisse du temps pour préparer son installation.

Durant cette période, j'ai régulièrement sollicité la Chambre d'agriculture pour obtenir tous types d'informations sur le fermage, les aides à la création d'entreprise... On ne m'a jamais laissé sans réponse. C'est un véritable appui tout au long de la démarche d'installation. Avec le service élevage, j'ai élaboré un dossier AREA qui m'a permis d'obtenir des aides financières pour l'achat de nouvelles cabanes d'élevage de poulets. J'ai réalisé l'étude économique de mon projet avec le conseiller d'entreprise de secteur. La diversité des services au sein de la Chambre d'agriculture permet d'obtenir des conseils et un accompagnement dans différents domaines d'activités ».



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

landes.chambre-agriculture.fr

Adresse du siège

Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 85 45 45
accueil@landes.chambreagri.fr

Antenne Hagetmau

Pôle d'activités Saint Girons
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. 05 58 79 77 70

Antenne Yzosse

1030 route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. 05 58 90 72 10

➤ Ouverture au public
8h - 12h15 // 13h30 - 17h
du lundi au jeudi
8h - 12h15 // 13h30 - 16h
le vendredi

Votre référent Installation

NOM : _____

Antenne : _____

Tél. : _____